
Armoiries de personne physique ou d'association familiale**A.M. 10-02-2017****M.B. 03-04-2017****Erratum : M.B. 16-08-2021****Modification :****A.M. 24-06-2021 - M.B. 09-07-2021**

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel en date du 10 février 2017 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale en Communauté française, l'enregistrement des armoiries de personne physique ou d'association familiale suivantes :

111. M. CRISMER Léon, né à Liège, le 1^{er} septembre 1942 : d'azur à l'aigle d'argent auréolée, membrée et becquée d'or, posée de trois quarts sur un mont de trois coupeaux du même, mouvant de la pointe. Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom ainsi que pour tous les descendants porteurs du nom issus du couple André CRISMER (1791-1855) et Marie Thérèse BODE (0 1872) qui le souhaitent

112. M. de MEURS Philippe, né à Louvain, le 25 février 1950 : de sable à la fasce d'or, au lion brochant, tiercé en fasce, d'argent de gueules et d'argent. L'écu surmonté d'un heaume grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins d'argent et de sable. Cimier : le lion de l'écu issant. Dévolution : pour lui-même, sa sœur et leurs descendants porteurs du nom.

Modifié par A.M. 24-06-2021 ; Errata : M.B. 16-08-2021

113. M. NOTEBAERT Didier, né à Solre-sur-Sambre le 23 avril 1962 : d'or à la croix de sable chargée de trois coquilles d'argent posées en pal. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins d'or et de sable. Devise : AD UNUM en lettres de sable sur un listel d'or. Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.